

## PAYS-BAS

- Depuis 2009, la productivité horaire augmente moins vite que dans les pays les plus avancés de l'OCDE, de sorte que le PIB par habitant perd du terrain.
- Les inégalités de revenus sont inférieures à la moyenne de l'OCDE et ont encore diminué ces dernières années, quoique les revenus des personnes les plus pauvres se soient ressentis plus durement de la crise que les revenus moyens.
- La relance fiscale du début de 2016 soutient l'emploi, en particulier parmi les travailleurs faiblement rémunérés et les femmes. La législation relative à la protection des contrats de travail réguliers a été quelque peu assouplie, conformément aux précédentes recommandations d'*Objectif croissance*, mais la réduction progressive de la durée légale d'indemnisation du chômage est contrebalancée par un accord entre les partenaires sociaux. Quelques mesures salutaires ont été prises pour rendre la réglementation des loyers moins stricte. Des progrès considérables ont été accomplis sur la voie de la réduction de la part de la population d'âge actif bénéficiant de prestations d'invalidité, et la poursuite des réformes dans ce domaine n'est plus une priorité pour *Objectif croissance*.
- De nouvelles réformes doivent être lancées pour améliorer le fonctionnement du marché du travail. Les incitations à travailler adressées aux ménages à faible revenu, aux seconds apporteurs de revenu et aux chômeurs devraient être renforcées par le biais d'un abaissement du taux d'imposition effectif marginal et de politiques actives du marché du travail ciblées. Donner plus de place à la partie non régulée du marché du logement locatif stimulerait les investissements immobiliers et favoriserait la mobilité de la main-d'œuvre. Le renforcement des aides publiques directes à la recherche-développement contribuerait à améliorer l'innovation et donc la productivité.

### Priorités d'Objectif croissance 2017

**Diminuer les taux d'imposition effectifs marginaux des revenus du travail.** Des taux d'imposition effectifs marginaux élevés affaiblissent l'incitation à l'activité des ménages à bas revenu et des seconds apporteurs de revenu.

**Mesures prises :** dans le cadre du programme de relance du début de 2016, les taux d'imposition du revenu ont été abaissés et les taux d'imposition effectifs des revenus du travail ont diminué encore davantage sous l'effet de l'augmentation du crédit d'impôt accordé aux personnes exerçant un emploi, qui s'est accompagnée d'une suppression accélérée du crédit d'impôt général. En 2016, les autorités ont augmenté la subvention à la garde d'enfant et abaissé le taux effectif d'imposition du deuxième revenu du ménage pour encourager les femmes à exercer un emploi rémunéré. À partir de 2017, le coût du travail sera abaissé pour l'employeur d'un travailleur rémunéré au niveau du salaire minimum ou juste au-dessus.

**Recommandations :** continuer à réduire les taux d'imposition effectifs marginaux des revenus du travail, en particulier pour les travailleurs à faible revenu, et supprimer plus rapidement la transférabilité du crédit d'impôt individuel. Relever les taux réduits de TVA pour financer l'abaissement des impôts sur le travail.

Assouplir la législation protectrice de l'emploi pour les contrats de travail réguliers et réduire le dualisme vis-à-vis de l'emploi indépendant. Le caractère restrictif de la législation relative à la protection de l'emploi réduit l'utilisation des contrats permanents et, conjugué aux incitations fiscales, pousse les travailleurs vers l'emploi indépendant.

**Mesures prises :** en juillet 2015, la durée maximale des contrats temporaires successifs conclus avec un même employeur a été ramenée de 3 à 2 ans, et il doit maintenant s'écouler

## PAYS-BAS

## Indicateurs de croissance et d'inégalités

## A. Croissance

Taux annuels moyens de croissance (%)	2003-09	2009-15
PIB par habitant	1.2	0.5
Utilisation de la main-d'œuvre	0.5	-0.5
dont :		
Taux d'activité	0.8	-0.1
Taux d'emploi <sup>1</sup>	0.1	-0.4
Coefficient d'emploi <sup>2</sup>	-0.3	0.1
Productivité du travail	0.6	0.9
dont :		
Renforcement de l'intensité capitalistique	0.4	0.3
Productivité totale des facteurs	0.2	0.7
Taux de dépendance	0.0	0.0

## B. Inégalités

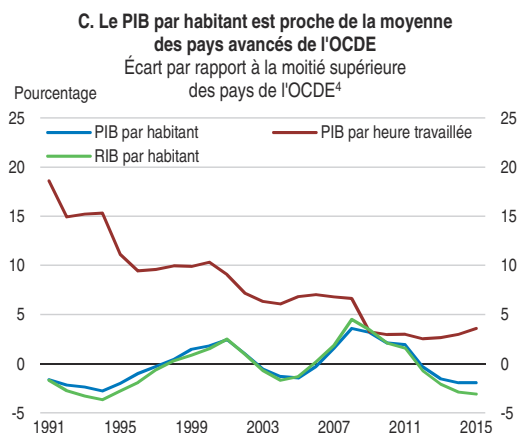
	Niveau	Variation annuelle (en points de %)
	2014	2008-14
Coefficient de Gini <sup>3</sup>	28.3 (31.7)*	-0.1 (0)*
Part du revenu disponible national détenue par les 20 % les plus pauvres de la population	8.6 (7.7)*	0 (0)*

\* Moyenne de l'OCDE

1. Le taux d'emploi est défini par rapport à la population économiquement active ; par conséquent, une croissance positive du taux d'emploi correspond à un recul du taux de chômage structurel, et vice versa.
2. On intègre cette variable d'ajustement dans la décomposition afin de prendre en compte l'impact des travailleurs non résidents.
3. Le coefficient de Gini indique dans quelle mesure la distribution du revenu disponible entre les ménages s'écarte d'une répartition parfaitement égale. Un coefficient de Gini égal à zéro représente une égalité parfaite, tandis qu'un coefficient égal à 100 correspond à une inégalité parfaite.
4. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne pondérée par la population des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant, sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) constantes de 2010.

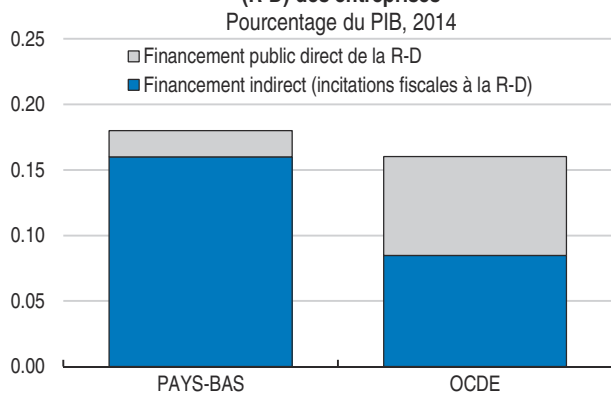
Source : Partie A : OCDE, Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE n° 100 ; Partie B : OCDE, Base de données sur la distribution des revenus ; Partie C : OCDE, Base de données des comptes nationaux et Base de données sur la productivité.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933455211>

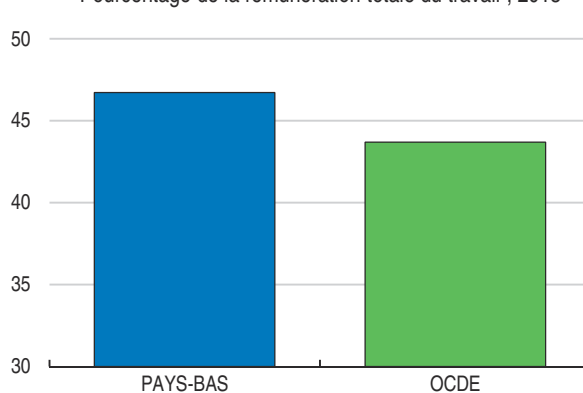


## Indicateurs de politique

## A. Les incitations fiscales représentent une part disproportionnée des aides à la recherche-développement (R-D) des entreprises



## B. Les coins fiscaux marginaux sur le travail sont relativement élevés

Pourcentage de la rémunération totale du travail<sup>1</sup>, 2015

1. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces. Le coin fiscal marginal sur le travail est calculé pour un couple avec deux enfants, dont le premier et le deuxième apporteurs de revenu sont rémunérés respectivement à hauteur de 100 % et de 67 % du salaire moyen.

Source : Partie A : OCDE, Base de données des Indicateurs d'incitation fiscale à la recherche-développement (R-D), [www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm](http://www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm), décembre 2016 ; Partie B : OCDE, Base de données sur les impôts sur les salaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933455675>

## PAYS-BAS

6 mois au lieu de 3 avant qu'un nouveau contrat puisse être attribué. Les procédures de licenciement des travailleurs sous contrat régulier ont été quelque peu simplifiées depuis juillet 2015.

**Recommandations :** continuer à abaisser le plafond de l'indemnité de licenciement et veiller à ce que les procédures de licenciement fonctionnent de manière efficace pour contribuer à réduire un peu plus l'écart entre contrats permanents et contrats temporaires. Revoir le niveau des incitations fiscales pour les travailleurs indépendants, et s'assurer qu'ils sont suffisamment assurés contre l'invalidité et disposent d'une épargne retraite adéquate.

**Réformer le régime d'indemnisation du chômage et renforcer les politiques actives du marché du travail.** Le niveau et la durée de versement élevés des allocations de chômage réduisent l'incitation à chercher un emploi, et le rôle des services publics de l'emploi est limité.

**Mesures prises :** les partenaires sociaux se sont entendus pour se partager les coûts des allocations de chômage au cours de la troisième année de chômage, une mesure qui compense la réduction progressive de la durée légale d'indemnisation de 3 à 2 ans, entamée en 2016. Depuis mars 2015, les possibilités de reconversion ont été renforcées pour les chômeurs, afin de faciliter leur transition vers l'emploi.

**Recommandations :** abaisser le plafond des allocations de chômage pour inciter davantage les personnes très qualifiées à chercher un emploi. Faire démarrer les activités de réinsertion dispensées par le biais des services publics de l'emploi dès le début de l'épisode de chômage pour les personnes qui en ont le plus besoin, sans attendre trois mois. Améliorer la gestion des performances et l'évaluation des instruments pour s'assurer que les interventions sont efficaces par rapport à leur coût.

**Donner plus d'importance à la partie non régulée du marché du logement.** Les rigidités de ce marché font obstacle à la mobilité de la main-d'œuvre, d'où parfois une concentration excessive d'habitants, tout en y freinant l'investissement immobilier et la productivité.

**Mesures prises :** depuis octobre 2015, le montant maximum du loyer initial est partiellement déterminé par la valeur immobilière, ce qui fournit aux propriétaires privés une incitation financière supplémentaire à entreprendre des investissements. En vertu de la loi de 2015 sur le logement, les sociétés de logement seront tenues à partir de janvier 2017 de séparer administrativement ou juridiquement leurs activités commerciales de la fourniture de logements sociaux, ce qui contribuera à rendre les conditions plus équitables pour le secteur non régulé du marché locatif.

**Recommandations :** soutenir l'offre de logements locatifs en limitant davantage les réglementations excessives des loyers dans le secteur privé et en donnant plus de poids à la valeur immobilière du bien dans la détermination du loyer maximum initial. Dans le secteur du logement social, durcir les conditions de revenu donnant droit à des logements sociaux. Accélérer la réduction de l'allégement fiscal au titre des intérêts d'emprunts immobiliers et abaisser le ratio maximum prêt/valeur des nouveaux prêts nettement en dessous de 100 %.

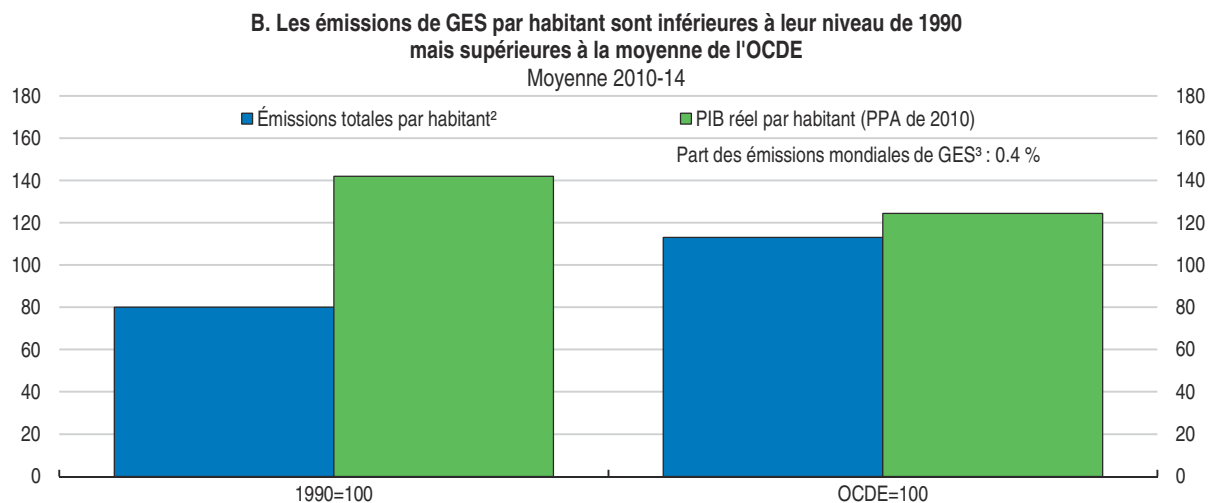
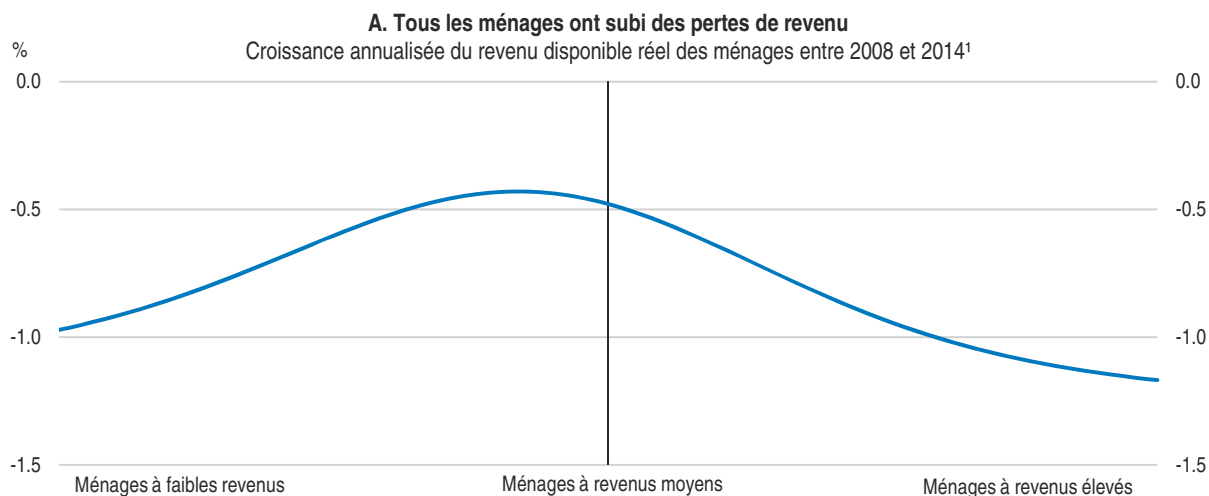
**\*Augmenter le soutien public direct à la R&D\*<sup>1</sup>.** Les dépenses de R&D sont faibles, et le soutien public fortement orienté vers les incitations fiscales.

1. Les nouvelles priorités de politique économique mentionnées dans *Objectif croissance 2017* (par rapport à *Objectif croissance 2015*) sont précédées et suivies de « \* ».


## PAYS-BAS

**Recommandations :** compléter les incitations fiscales, judicieusement conçues, par des formes de financement plus directes telles que subventions, prêts et commandes publiques, afin de mieux satisfaire les besoins divers d'entreprises relevant de différents secteurs et situées à différents stades de développement et d'encourager l'innovation des entreprises privées dans les secteurs prometteurs et les technologies potentiellement « disruptives ».

### Au delà du PIB par habitant : autres objectifs de l'action publique



1. Les données correspondent au taux de croissance annuelle moyenne du revenu disponible (c'est-à-dire du revenu après impôts et transferts) dans l'ensemble de la distribution et couvrent la période de 2008 à 2014. Le revenu disponible est calculé pour l'ensemble de la population. Les données sur les revenus sont exprimées à prix constants de 2010 (année de référence de l'OCDE).
  2. Émissions totales de gaz à effet de serre (GES), une fois pris en compte l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCF), en équivalents CO<sub>2</sub> (CCNUCC). La moyenne de l'OCDE (hormis la Corée et Israël) est calculée suivant la même définition.
  3. La part des émissions mondiales de GES est calculée à partir de données de 2010 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).
- Source : Partie A : OCDE, *Base de données sur la distribution des revenus* ; Partie B : OCDE, *Base de données des comptes nationaux* et Base de données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), Base de données de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933456139>